

Au conseil municipal

Tourisme : regroupement dans le flou

Jeudi dernier a eu lieu le dernier conseil municipal avant l'été. L'approche des vacances n'a pas calmé les esprits autour de la table avec au menu des discussions longues et passionnées sur l'office de tourisme et le stationnement ...

Les élus étretatais devaient donner l'autorisation aux administrateurs pour la mise en place du regroupement des deux entités office de tourisme et SEM Etretat promotion. De nouveaux statuts ont été créés. Jusqu'à présent le regroupement n'était que physique dans les mêmes locaux. « *Nous avons donné ce dossier compliqué à un avocat. Il a fallu un an de négociations* », a expliqué Michel Wattelle, adjoint au maire. Michel Jacquet, conseiller, a alors souligné que les statuts avaient été présentés aux administrateurs... en 2006 et que depuis plus aucune réunion du conseil d'administration de la SEM n'avait eu lieu.

D'autres élus, et notamment Denis Recher, ont aussi exprimé tout haut leurs interrogations sur ce sujet : l'office de tourisme est-il dissous ? Qui préside l'office alors que certains courriers sont signés « René Montier, président de l'OT » ? A noter qu'à ce jour le président de l'office est Henri Dupain.

La Sem et l'office de tourisme devraient se fondre dans une même entité. On devrait être fixé sur ce point le 14 juin prochain après l'assemblée générale de l'OT d'Etretat. « *Nous organisons là une usine à gaz, je ne connais pas les avantages de ce regroupement* », a ajouté Denis Recher. L'autorisation de la mise en place du regroupement a été votée (10 pour, 4 contre et 4 abstentions).

Une question de parking (un sujet décidément brûlant à Etretat !) a entraîné un débat houleux. Huit places vont être mises à la disposition du casino, gratuitement pour sa

clientèle. Elles sont situées rue Boissaye. Une décision peu comprise par certains élus qui remontent aussi les plaintes des commerçants qui souffrent également du manque de stationnement.

Les élus étretatais ont voté contre l'attribution d'une nouvelle compétence à la communauté de communes. Il s'agit là « *d'aménager des logements adaptés aux personnes âgées et de prendre en charge les travaux de voirie desservant les logements sociaux d'intérêt communautaire* ». Un texte pas très clair pour les conseillers. En fait il ne s'agit pas là de gérer les maisons de retraite, contrairement à ce qu'ont compris les élus, mais juste de prendre en charge le foncier. Le maire Jean-Bernard Chaix a parlé « *de conserver son autonomie, s'interrogeant sur le devenir de la résidence Germaine-Coty dans le cas où elle serait médicalisée* ». Cette question devrait donc revenir sur le devant de la scène lors des réunions de la communauté de communes.

Au fil des délibérations

Les travaux du pôle nautique se terminent. Les élus ont décidé lors de ce conseil d'aménager la place devant le bâtiment. A cette occasion, trois places de parking seront supprimées. Cet espace gagné va permettre le passage des personnes handicapées, du matériel. Une convention d'occupation a été signée entre la municipalité et les associations Voiles et Galets et le cercle nautique. Les locaux, ont rappelé les élus, ont vocation à être utilisés par des associations locales.



Les élus ont longuement discuté de l'avenir de la SEM et de l'office de tourisme

Pas de place donc pour l'association de surfeurs basée à La Poterie.

Le casino veut installer de nouveaux jeux en plus des machines à sous : roulette électronique et Texas Holden poker (jeux de table). Le cahier des charges sur l'exploitation

des jeux a été modifié dans ce sens. On compte six abstentions sur ce sujet.

La surtaxe de l'eau et assainissement passe de 0.10 euro à 0.12 euro. L'eau, mais cette fois-ci de mer, sera analysée cet été vingt-qua-

tre fois par un service de la Lyonnaise des eaux appelé Aquaspot. Ce service viendra en plus des prélèvements de la DDASS pour surveiller la qualité de l'eau de baignade.